

PRESIDENT'S REPORT

It's been a slow, ripe summer, a time for recharging the spirit, for renewing energy. Thoughts of CAML have hovered out of focus, and I have been reluctant to disturb my sunny leisure until the smells of autumn, teasing my senses, prelude another round.

And so there is no report from the President, merely a few words to let members know that response to our quest for committee people was quick to come. Positions on the Cataloguing Committee are filled and, in fact, the Committee under Gerald Parker's chairmanship has forwarded a report in review of the ISBD (PM) draft to the Canadian Committee on Cataloguing for submission to the IFLA International Office. Members of the Committee are Gerald Parker (National Library), Jane Baldwin (U. of Western Ontario), Deborah Begg (U. of Ottawa), Alison Hall (Carleton U.) and Beverly Oziewicz (U. of Toronto). Alison Hall will take over the RIdIM project work and Majorie Hale has expressed an interest in becoming involved with RIdIM work in the Toronto area. CAML members in other centers willing to contribute towards RIdIM should contact Alison Hall in the Library at Carleton University.

Isabel Rose.

* * * * *

ANNOUNCEMENT

The Waterloo Music Company has appointed Mr. William H. Brubacher as managing director. He will be responsible for the coordination of activity among the company's four divisions: instrument sales, instrument repairs, music sales, and music publishing. Mr. Brubacher is also past-president of the Canadian Music Publishers Association and a founding director of the Canadian Musical Reproduction Rights Agency.

* * * * *

ENGAGEMENT D'UN BIBLIOTHECAIRE AU
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU QUEBEC A MONTREAL.

Après avoir été laissé vacant pendant quelques années, le poste de bibliothécaire responsable de la bibliothèque du Conservatoire du Québec à Montréal vient d'être comblé. Le règlement de cette situation qui était devenue presque scandaleuse, compte tenu de l'importance de cette institution d'enseignement musical au Québec, nous

aurait réjouis grandement, n'eussent été les circonstances qui ont entouré les procédures d'engagement à ce poste. Il semble, en effet, que la fonction publique québécoise, responsable de l'embauche des professionnels oeuvrant dans les différents ministères, entre autres celui des Affaires culturelles dont dépendent les Conservatoires, n'ait exigé comme qualification professionnelle que la maîtrise en bibliothéconomie. Or, cette exigence, fort louable en soi, nous apparaît cependant tout à fait insuffisante si elle est rattachée à une fonction aussi spécialisée que la direction d'une bibliothèque musicale, et sousentend une méconnaissance totale, de la part des autorités impliquées, des tâches et responsabilités inhérentes à une telle fonction. Comment, par exemple, une personne en charge d'une bibliothèque musicale, dût-elle, par ailleurs, posséder d'excellentes qualifications tant sur le plan bibliothéconomique qu'au plan personnel, peut-elle obtenir une certaine crédibilité auprès de sa clientèle, si elle ne connaît pas sa façon de penser, de travailler, et si elle ignore même son langage?

Pour ces raisons et bien d'autres, nous considérons comme exigence minimale à l'embauche d'un bibliothécaire oeuvrant dans le domaine musical, la détention d'un diplôme de premier cycle en musique, et une formation universitaire en bibliothéconomie. C'est à ce prix que l'on pourra s'assurer de la compétence professionnelle des candidats choisis, et que l'on contribuera au progrès de l'art musical au Québec.

En conséquence, nous jugeons que dans le cas présent, les services de la fonction publique auraient dû procéder à l'affichage du poste en question, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses cadres, et exiger les qualifications professionnelles ci-haut mentionnées, de façon à s'assurer du choix du candidat le mieux qualifié.

Cette protestation officielle de l'Association canadienne des bibliothèques musicales/Canadian Association of Music Libraries, au nom de ses membres, est dirigée uniquement contre les responsables de tels engagements, à savoir la fonction publique du Gouvernement du Québec, à qui nous demandons de redéfinir les critères d'évaluation relatifs à l'embauche de bibliothécaires spécialisés, de façon à les rendre conformes aux exigences de la tâche qu'on va confier à ces personnes.

Le Conseil d'administration,
Association canadienne des bibliothèques
musicales/
Canadian Association of Music Libraries.

* * * * *